nementalistes touchant les ardoisiers et le taux de 730 francs réclamé par la corporation.

L'ARTICLE 11

« Le Conseil déclare qu'il prend acte de ces deux points; mais en présence du maintien de l'article 11, malgré l'avis nettement exprimé par la Fédération des sous-sol, seule organisation qualifiée pour connaître les différents mineurs et ardoisiers, le Conseil renouvelle une fois de plus son opposition à l'article 11, dont les dangers sont aujourd'hui ceux qu'ils étaient hier. Il charge les députés des bassins miniers de demeurer respectueux des décisions des ouvriers du sous-sol et de déposer au plus tôt un projet de loi abrogeant l'article 11; il en demande l'urgence; mais le Conseil national, ne voulant pas prolonger une lutte pour un seul Département sur les trois formulés, invite les organisations à décider la reprise du travail pour le 3 mars; charge dès à présent les jeunes Syndicats du Nord et du Pas-de-Calais, de faire inscrire leurs membres à la Caisse nationale autonome et leur demande également de s'opposer par tous les moyens à une application de l'article 11; il leur informe que grâce à leurs Syndicats, fédérés à l'organisation nationale, ils doivent rendre inacceptable toute convention entre Compagnies et mineurs, ces conventions ayant été condamnées par le Congrès de Lens et les Congrès antérieurs.

« Le conseil national charge son bureau de s'assurer à tous moyens en vue d'aider les jeunes syndicats du Nord et du Pas-de-Calais dans leur tâche pour que les projets cheru aux compagnies minières et au député Basly ne puissent aboutir.

« Les organisations renouvellent l'expression de leur attachement à la Fédération nationale nécessaire à l'action du prolétariat minier et demandent que les efforts soient communes et solidaires.

Les revendications de la corporation

« Le conseil demande à ses membres de poursuivre, en l'intensifiant dans leurs régions, l'action indispensable pour atteindre au plus tôt l'entière application des revendications de la corporation : abaissement de l'âge à 50 ans, assimilation des ardoisiers, minimum de salaires, application intégrale de la loi de 8 heures, en y comprenant à les ardoisiers et les mineurs métallifères.

« Dès maintenant, les mineurs et les ardoisiers doivent se tenir prêts au cas où les gouvernants ne tiendraient pas leurs engagements, à renouveler avec autant de spontanéité, de force et d'unanimité, leur admirable geste de révolte accomplie du 23 février au 3 mars 1914 ».

Pour la Fédération Nationale des Travailleurs du Sous-Sol :

Barbuel, Georget, Chevalet (Pas-de-Calais) ; Dewasmes (Nord) ; Marbin et Coupaye (Ardennes) ; Jamin, Pilard (Ouest) ; Duranton (Loire) ; Marie (Loire-et-Loire) ; Gomot (du Centre) ; Tourrel (Tarn) ; Chapon (Gard) ; Beussy (Bouches-du-Rhône).

Le vol de la rue Chauchat

Son importance serait minime

Paris, 1er mars.

Le secrétaire général du Syndicat des agents de Change, à qui un journaliste demandait si l'on possédait d'ores et déjà des indications sur le montant des valeurs volées dans le sac dérobé, a répondu :

— A ce sujet, nous sommes pleinement rassurés, et le voleur ne pourra tirer aucun profit du contenu du sac. Ce contenu comportait presque uniquement des titres de rente, à nous adressés par différents trésoriers-payeurs généraux, aux fins d'opérations diverses, telles que conversion, réalisation, liquidations, transferts etc. Mais ces titres étant annulés, au moment de leur expédition, à notre adresse, ils ne sont point négociables.

« Par contre, ce vol, on ne peut le dissimuler, va causer un préjudice immédiat aux intéressés, car à l'envoi de ces titres sont jointes ordinairement les pièces indispensables à la réalisation des opérations demandées — contrats de mariage, actes de décès, pièces de contentieux, etc., etc., tous documents à faire établir. Enfin, longues aussi seront les formalités pour rentrer en possession de ces titres... Mais ce n'est là qu'un préjudice momentané — quoique fort ennuyeux, j'en conviens — et nul ne pourra se trouver lésé. »

ON RETROUVE LES COLIS

Paris, 1er mars.

Les deux sacs postaux volés dans les circonstances que l'on connaît, ont été retrouvés par des gamins dans un terrain vague près du port de Romainville. Les voleurs avaient eu soin de les vider complètement.

Elections en Espagne

Madrid, 1er mars.

Une centaine de députés ont été élus aujourd'hui sans concurrent. On compte 37 ministériels, 12 partisans de Maura, 29 de Romanones, 3 réformistes, 12 partisans de Garcia Prieto, 2 légitimistes, 1 républicain, 6 régionalistes, 2 dissidents.

Dernière Heure

(NOS DEPECHES)

ON FONDE A AMIENS

la Fédération agricole du Nord

Un discours de M. Klotz

Amiens, 1er mars.

Les délégués des Associations agricoles des départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme se sont réunis aujourd'hui à Amiens et ont fondé la Fédération agricole de la région du Nord de la France.

Cette réunion était présidée par M. Klotz, ancien ministre de l'intérieur, autour duquel avaient pris place un certain nombre de sénateurs et de députés des départements fédérés ; MM. Ribot, sénateur, et Jonnart, député, s'étaient excusés.

L'assemblée a tout d'abord voté un vœu demandant le maintien intégral de la législation douanière, un vœu relatif à la crise betteravière et un troisième demandant aux pouvoirs publics de réaliser avant la fin de la législature le dégrèvement de la terre.

M. Klotz a ensuite prononcé un important discours. Il a déclaré que l'agriculture a besoin qu'on s'occupe d'elle. A côté et au-dessus de la politique, a-t-il ajouté, quelque chose domine tout : c'est le crédit de notre pays et la puissance du richesse de la France.

Laisser toucher à l'agriculture, c'est diminuer notre richesse et ébranler notre crédit.

Si nous avons un devoir à accomplir parce que nous sommes plus riches que d'autres, il faut se retourner tout d'abord vers les privilégiés qui abusent de leurs privilèges ; mais qu'on ne vienne pas nous dire : puisque vous gagnez, payez ! Inquiéter la production, la menacer sans cesse de taxes nouvelles, ce n'est pas le moyen de développer les forces économiques du pays. Il est grave de faire des promesses inconsidérées qu'on ne tient jamais, de dire que l'on possède le secret de faire surgir des millions dont on a besoin sans créer des dépenses. Ces promesses inconsidérées sont les plaies du régime. Qu'on s'étonne ensuite que la France n'occupe pas au point de vue économique la place qu'elle devrait occuper dans le monde !

M. Klotz dit en terminant :

« L'armée n'est pas toute la force du pays, il y a aussi la richesse. A quoi sert de retenir la jeunesse plus longtemps sous les drapeaux si on ébranle la force économique ? »

L'ancien ministre conclut en émettant le vœu que d'ici peu l'agriculture soit enfin dégrevée.

Le Congrès du Parti ouvrier

A PARIS

Paris, 1er mars.

Ce matin s'est ouvert à 9 heures le Congrès du parti ouvrier, salle du Centre, 121, boulevard Sébastopol.

M. Allemane présidait, ayant à ses côtés MM. Faline et Morange. En une courte allocution, le président a défini les motifs de la rupture qui s'est produite entre les socialistes unifiés et le parti ouvrier. La méthode d'action de ces deux groupements sera toute différente désormais. La question sera d'ailleurs posée devant le comité international. Si celui-ci donnait raison au parti socialiste unifié, l'affaire serait soumise au prochain Congrès international.

Le citoyen Le Gléo a fait adopter à l'unanimité une adresse de félicitations à la Fédération du sous-sol pour avoir su résister à l'influence des politiciens.

Lecture a été ensuite donnée des statuts.

La séance de l'après-midi est consacrée à la discussion de deux importantes questions : 1° Méthode d'action du parti et organisation de la propagande ; 2° Elections législatives de 1911.

Pas d'alliances

Au cours de la séance de l'après-midi, on a décidé qu'aux élections, les candidats ne devaient pactiser avec aucun parti. En cas d'un second tour, ils seraient maintenus ou retirés, purement et simplement.

La grève du lait

Lorient, 1er mars.

La municipalité de Lorient a pris des mesures pour fournir du lait les malades et les enfants. Elle a porté plainte contre le syndicat des cultivateurs qui, par coalition et par pression, empêche les paysans d'envoyer leur lait en ville. Elle demande contre eux l'application des articles 419 et 420 du Code pénal.

La Bourse du travail invite les consommateurs à protester contre l'augmentation continuelle des denrées alimentaires et leur demande de faire grève à leur tour.

Tamponnement à Aulnay

UN MORT

Un grave accident s'est produit hier matin sur la ligne du Nord.

Le train de marchandises 4.548, venant de Lens (charbonnages) et se dirigeant vers la gare du Bourget, a tamponné le train 5.730, parti également de Lens et attendu, comme le premier, au Bourget.

Cet accident s'est produit à 1 kil. 200 environ de la gare d'Aulnay-sous-Bois, par suite du brouillard très épais qui empêcha le mécanicien du 4.548 d'apercevoir à temps le convoi qu'il suivait à quelques minutes.

Malgré l'allure lente du convoi tamponneur, le choc a été très violent.

Trois voitures du 5.730 furent projetées hors des rails et complètement brisées.

Le garde-frein du train tamponné, Georges Leport, fut retrouvé grièvement blessé.

Transporté à la gare d'Aulnay, Leport expirait après deux heures de souffrances.

Le 5.730 n'a pas seul souffert du choc. Le mécanicien et le chauffeur du train tamponneur étaient sauts, mais deux wagons du convoi qu'ils conduisaient ont été aussi gravement endommagés.

Une équipe d'ouvriers mandés en toute hâte a procédé immédiatement aux travaux de déblaiement.

En expérimentant un monoplan

UN AVIATEUR SE TUE

Lyon, 1er mars.

Les deux frères Pierre et Gabriel Robinski expérimentaient aujourd'hui un monoplan métallique. L'appareil perdit l'équilibre et les deux aviateurs furent précipités sur le sol. Pierre Robinski mourut sur le coup. Son frère Gabriel fut grièvement blessé.

NOUVELLES EXPRESS

FRANCE

Nice. — Grand meeting : les douaniers protestent contre l'insuffisance de leurs traitements.

Toulon. — Le « Waldeck-Rousseau » est en réparations au bassin Missiessy.

Versailles. — Le soldat Herckot, en prévention de conseil de guerre, se suicide.

— L'espèce Lamoureux toute de tuer Mme veuve Ducrocq, rale son coup et se loge 2 balles dans le ventre.

ETRANGER

Belgrade. — Encore un incident de frontière : des sujets du roi Pierre sont arrêtés en territoire serbe par des Autrichiens.

Constantinople. — Le gouvernement ottoman n'acceptera pas le versement par tranches de l'emprunt à conclure à Paris.

LE SPORT

UN GRAND CONCOURS DE COGS A DOUAI

Le grand concours de coqs organisé dimanche, à l'Hippodrome de Douai, par la Société des Concours de Coqs de Douai, président : M. Louis Quéant, a obtenu le plus grand succès. Le public, nombreux, s'est on ne peut plus intéressé aux parties, qui ne se sont terminées qu'à huit heures et demie du soir. Tous les concurrents ont promis de venir, l'an prochain, participer aux concours organisés par le Comité de Douai.

Voici le palmarès :

Prix de 90 fr. — Café de Paris, Aniche ; Riskiskis, Aniche; Coq vainqueur, de Douai; Les Modérés de la gare, Douai; Gœulton, de Valenciennes; Beaury, de Saint-Sauve; Les Amis d'Arras; Chrétien, de St-Quentin ; Maizesse, de Fresnoy-le-Grand ; Herbaut, de Dorignies.

Prix de 170 fr. — Longuépé, de Camphin; Justice et Vérité, de Corvin; Leconte, de Sin-le-Noble; Lepez, d'Arras; Gourlez, d'Hénin-Liétard.

Prix de 225 fr. — Marmouzet, de Flines-lez-Raches ; Haulecœur, de Douai.

Prix de 325 francs. — Renault, de Courrières.

Prix de 400 francs. — Duriez, d'Annay-sous-Lens.

Prix de 500 francs. — Zéphyr, de Douai.

Comme nous l'avons dit, aujourd'hui lundi 2 mars, aura lieu, au parc Legroux, rue de la Cuve-d'Or, à Douai, une grosse partie, 4 de 7 pour 500 francs, tous poulets. Partie engagée entre la société Ryenee Dujardin, d'Anzin, contre la société Lepercq, de Dorignies. Mise au parc à 6 heures.

La distribution des prix se fit dans encombre au café Legroux. Les principaux lauréats reçurent des gerbes de fleurs des mains de Mlle Hélène Hérong, qui eut pour chacun d'eux non seulement son gracieux sourire, mais encore des compliments flatteurs. On fête chaleureusement Mlle Hélène Hérong et ce ne fut que justice.

NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

L'Asile d'Aliénées de Bailleul

GAGNE SON PROCÈS contre la Ville de Bailleul

Nous avons rendu compte, il y a deux mois, des plaidoiries prononcées devant le Tribunal civil d'Hazebrouck, dans cette intéressante affaire, par Me Ch. de Lauwereyns pour l'Asile, et par Me de Pret pour la Commune.

Des incidents de procédure ont prolongé la phase préparatoire du procès jusqu'à vendredi. Mais le jugement vient d'être enfin rendu. Il accueille la demande de l'Asile, qui gagne en principe son procès, rejette les exceptions soulevées par la Ville, et nomme des experts pour parvenir à une solution en chiffres.

UN PEU D'HISTOIRE REGIONALE

A l'origine de ce procès se place l'historique du transfert à Bailleul de l'Asile d'Aliénées du département du Nord.

Cet établissement était jusqu'à 1856, installé à Lille, rue du Tournai, situation défavorable au possible. Des négociations s'engagèrent avec le comte d'Hauthuille, pour l'acquisition d'une vaste propriété à Bailleul, et avec la Commune pour les conditions auxquelles serait subordonnée cette acquisition.

Parmi ces conditions, se trouvait celle que la Commune s'engagerait à fournir à l'Asile, gratuitement, par chaque vingt-quatre heures, 50 mètres cubes d'eau des sources du Mont-Noir, et même en cas de pénurie le quart au moins du débit journalier de ces sources.

C'est l'inexécution par la Ville de cet engagement au cours de ces dernières années qui a donné lieu au procès.

LES OBJECTIONS DE LA VILLE

La Ville, après avoir pendant un demi-siècle proclamé son désir de respecter ses engagements, a prétendu à l'audience s'en faire délier et en a plaidé la nullité.

Nullité, parce qu'en 1856 tous les engagements administratifs n'auraient pas reçu son consentement répété par trois fois.

Nullité, parce qu'elle aurait à tort aliéné une partie du domaine public communal inaliénable... et sacré.

LA RÉPONSE DU TRIBUNAL

Le Tribunal, dans un jugement fortement motivé, répond à tous les arguments soulevés et à ces objections principales tout spécialement.

Il n'dit et juge que la Commune de Bailleul n'est pas en droit de se prévaloir de la nullité des conventions invoquées par l'Asile, l'action en nullité étant éteinte par la prescription décennale de l'art 1304 du Code Civil.

Il dit et juge encore « qu'il ne s'agit pas dans l'espèce d'une concession d'eau perpétuelle et gratuite sur le produit des eaux captées pour les besoins de la Commune ; mais d'un contrat facto ut des essentiellement rémunérateur pour la Commune, d'une obligation synallagmatique, et de la promesse d'une fourniture par la Ville, moyennant lesquelles l'installation de l'Asile a été décidée.

L'EXPERTISE

Voici les termes de la mission donnée aux experts, qui sont : M. Molitt, architecte à Lille ; M. Saphore, directeur de la Société des Eaux de Douai, et Boidin, architecte à Lille :

1° Vérifier et dire si, conformément au traité de 1856, l'Asile de Bailleul utilise aux usages auxquels elles sont propres les eaux pluviales et celles qui existent dans les terrains sur lesquels les constructions sont érigées ;

2° Si le débit des sources du Mont-Noir a baissé depuis dix ans, et dans quelles proportions ;

3° Si la Ville de Bailleul manque d'eaux potables nécessaires à sa population, et quelles en sont les raisons ;

4° Dans quelle proportion les eaux du Mont-Noir servent-elles à alimenter actuellement les fontaines publiques, et les brasseurs, et s'il en a toujours été de même depuis 1856 ;

5° Quelle a été la quantité d'eaux du Mont-Noir fournie annuellement par la Ville à l'Asile au cours des dix dernières années.

On découvre un squelette

à Blanc-Misseron

En creusant les fondations d'une maison, des ouvriers ont découvert, à Blanc-Misseron, un squelette qui portait encore des chaussures.

Une enquête est ouverte.

Une lettre de M. Raynaud

à M. le Sénateur Borsez

La lettre suivante vient d'être adressée à M. Paul Borsez, sénateur du Nord, par M. Raynaud, ministre de l'Agriculture :

« Paris, le 26 février 1914.

« Monsieur le Sénateur,

« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur une demande formée par l'hospice de Cambrai, à l'effet d'obtenir une allocation sur les fonds provenant du Pari Mutuel en faveur des Œuvres de Bienfaisance.

« Je m'empresse de vous informer, Monsieur le Sénateur, que, sur ma proposition, la Commission de répartition a accordé une subvention de 30.000 francs, destinée à compléter l'allocation totale de 100.000 francs attribuée en 1912 et 1913.

« Je suis heureux, Monsieur le Sénateur, qu'il m'ait été possible d'apporter l'attention de la Commission sur une affaire à laquelle vous vous intéressez, et je me félicite de la solution favorable qui est intervenue.

« Agréez, Monsieur le Sénateur, l'assurance de ma haute considération.

« Le Ministre de l'Agriculture,

« RAYNAUD. »

Elections de Délégués mineurs

aux Mines de Liévin

Dimanche dernier, ont eu lieu des élections de délégués mineurs aux Mines de Liévin.

Voici les résultats :

Fosses N° 3 et 3 bis. — Inscrits : 1153 ; Votants : 815. — MM. Léon Degréaux, délégué sortant, 625 voix, ELU. — Jules Bédart, suppléant sortant, 625 voix, ELU. — Constant Delval, délégué, 135 voix ; Albéric Descamps, suppléant, 135 voix. — Augustin Tassin, délégué, 84 voix; Charles Lussier, suppléant, 84 voix.

Fosses N° 4 et 4 bis. — Inscrits : 1260 ; votants : 926. — MM. Arthur Fontaine, délégué, 571 voix, ELU ; Bonnot, suppléant, 538 voix, ELU. — Jean Hié, délégué, 222 voix ; Henri Porlois, suppléant, 236 voix ; Léon Vanesse, délégué, 96 voix ; Anatole Duprel, 95 voix; Jules Magniez, délégué, 33 voix ; Vaast, suppléant, 34 voix.

Une maison s'effondre

A CAUDRY

Dans la nuit de samedi à dimanche, vers 4 heures du matin, le pignon d'une vieille maison située rue Gambetta, et appartenant à Mlle Philomène Gabet, s'est effondré avec fracas sur le trottoir.

Cette antique bâtisse, qui était profondément lézardée, ne se trouvait plus habitée depuis quelques années.

Il est heureux que cet événement soit arrivé en pleine nuit. De jour, avec la circulation intense qui se produit rue Gambetta, il aurait pu occasionner un pénible accident.

Les prochaines élections législatives

DESIGNATION D'UN CANDIDAT AU CERCLE REPUBLICAIN D'ARRAS

Dimanche, à 5 heures, a eu lieu, au Cercle Républicain, sous la présidence de M. le sénateur Viseur, une réunion qui avait pour but de désigner le candidat du parti républicain aux prochaines élections.

Après une vibrante allocution de M. le sénateur Viseur, la parole est donnée à M. Servin, qui fait les déclarations suivantes :

Sa candidature, dit M. Servin, si elle est adoptée, sera une candidature nettement et entièrement à gauche.

M. Servin déclare que tant que les circonstances qui ont nécessité l'adoption de la loi de 1905 auxquelles il a voté, il la maintiendra. Il veut que le pays soit défendu qu'il veut vivre ; il faut d'abord qu'il soit inviolentable.

M. Servin, professeur à l'Ecole Normale d'Arras, est un laïque de tempérament et d'éducation, il considère l'école laïque comme la pierre angulaire de la République.

M. Servin se prononce pour les Retraites des mineurs, l'amélioration des retraites ouvrières et paysannes, pour la Réforme fiscale sans inquisition, pour une meilleure répartition des charges financières, pour le vote du budget en temps normal et la décentralisation administrative.

Après le discours de M. Servin et une intervention de M. Malhon, au nom de l'Union Républicaine Démocratique et Sociale, la candidature de M. Servin est acclamée à l'unanimité. Il est décidé que dix membres de l'Union et dix membres du Cercle seront désignés pour se prononcer au second tour sur la conduite à suivre.

Les membres du Cercle Républicain avaient adopté hier l'ordre du jour suivant :

« Les membres du Cercle Républicain, réunis en assemblée générale, après avoir entendu les explications de M. Sevin, notamment sa candidature d'union et de concorde républicaines et s'engagent à le faire triompher aux élections législatives avec le concours des groupements et de tous les républicains de la première circonscription d'Arras ».

Après un vibrant appel de M. Viseur à l'Union des Républicains, la séance est levée et M. Sevin est la candidat des gauches aux prochaines élections législatives.

Carnet du Lecteur

FUNÉRAILLES

A Dunkerque. — Les funérailles du général de division Girardot, commandant les troupes du Maroc Occidental, décédé le 4 février au quartier général d'Oudjda, seront célébrées à Dunkerque le 3 mars, à 2 heures de l'après-midi.

On se réunira à la gare.

NÉCROLOGIE

Nous avons le très vif regret d'apprendre la mort de Mme veuve Conem-Oxeel, décédée à l'âge de 82 ans, chez sa fille, Mlle Angèle Conem, directrice de l'école Bichat, rue Fulton, à Lille.

La défunte était la mère de M. Charles Conem, professeur au Collège d'Armentières et adjoint au maire de cette ville.

Tous ceux qui connaissent la vénération profonde que notre ami éprouvait pour sa vieille mère partageront son affliction.

Nous lui adressons, ainsi qu'à Mlle Conem, l'expression bien vive et sincère de notre sympathie attristée.

Les funérailles de Mme Conem seront célébrées mercredi matin.

LILLE

Chez les Rosati

Les Rosati de Flandre, donneront une séance littéraire et musicale, le mardi 10 mars prochain, à 8 heures et demie, en la salle des Fêtes de la Société Industrielle.

M. Henri Potez, l'éminent professeur de la Faculté des Lettres, fera une conférence sur : « Un conteur de la vie intense : Pierre Mille ».

Cette conférence sera suivie d'une partie musicale à laquelle prêteront leur concours Mlles Marie et Suzanne Rates, pianistes, filles du directeur du Conservatoire ; Mlle F. Dufion, violoniste ; M. E. Planquette, ténor et M. E. Desmarcle, du « Cercle Dramatique Douaisien ».

Dans nos Amicales laïques

Amicale Voltaire

La Commission de l'Amicale Voltaire a décidé dans sa dernière réunion de célébrer l'anniversaire de la fondation de l'Association par une fête qui aura lieu le dimanche 26 avril prochain, dans la salle des Fêtes de l'Ecole Michelet, rue Fabricy.

Cette fête comprendra un concert donné avec le concours de la Symphonie des Amicales et des Artistes du Groupe lyrique et dramatique de la Fédération, suivi d'un grand bal de famille.

Nous reparlerons prochainement de cette fête, appelée à un vif succès et dont le produit sera entièrement consacré à venir en aide aux élèves nécessiteux de l'Ecole Voltaire.

AU NOUVEAU THEATRE

C'est notre confrère, M. Alfred Crolezio, directeur du « Nord Artiste », qui est le concessionnaire du rideau-réclame du Nouveau Théâtre en vertu d'un contrat passé avec la Ville de Lille.

L'AFFAIRE D'AVORTEMENT DE FIVES

Une instruction fut ouverte en janvier dernier sur une mystérieuse affaire d'avortement soulevée à la suite d'une dénonciation anonyme.

M. Fillaire, juge d'instruction, qui en fut chargé, avait interrogé une dame X... et une dame L..., 25 ans, de Lille et avait fait soumettre cette dernière à un examen médical, qui fut passé par M. le docteur Dutilleul.

A la suite du rapport que ce praticien lui a fait parvenir, M. Fillaire a rendu une ordonnance de non-lieu en faveur de Madame L...

Entreprise Générale d'Ameublements

G. WIART & Cie — Téléph. 1793

79, Rue Nationale, LILLE

Mobiliers Complets pour Salles à Manger et Chambres à Coucher

— « Modèles inédits si déposés » —

VASTE RAYON SPÉCIAL DE :

TAPIS, CARPETTES, TAPIS D'ESCALIERS

DO. 455

Feuilleton du 2 Mars 31

LE MYSTÈRE de la Maison des Dunes

par Paul MONTFERRAND

— Et encore ?...

— Il m'a fait part des craintes qu'il éprouvait que vous ne vous livriez sur Jeanne à quelque violence...

— Il avait supposé que vous voudriez la conduire dans cette affreuse maison... il ne s'était pas trompé... Alors, je l'ai amené avec moi et c'est lui qui m'a guidée jusqu'ici.

— Où est-il ?

Denise fait un geste vague :

— Il m'a quittée à la croisée du chemin et de la grand'route.

Edouard ne peut se maîtriser. De violentes paroles sortent de ses lèvres, son manie n'aplanit convulsivement, et il est probable que si Legrain était là, elles se terminaient leur sort.

— Quel démon est la vôtre !... constate Denise. Est-il naturel de montrer tant de fureur parce qu'on a été découvert dans une retraite qu'on croyait bien secrète ?

« Quel était donc votre dessein en venant ici ?

Edouard, dont la colère grandit, serre les mâchoires, ne répond pas.

— Je crois, décidément, pouvoir Denise, que Legrain n'avait pas tout à fait tort de [illegible] Et si je n'étais pas venue, il est probable que vous auriez fait quelque folie.

Les yeux de Teyssandier, où la violence s'allume, fixent ceux de la jeune fille, mais elle en supporte le regard sans ciller.

— Que soupçonnez-vous donc?... reprend-elle. Et quelles épouvantables idées ont pu germer dans votre cerveau d'homme brutal et violent ?

Comme Edouard continue à la regarder, sans daigner desserrer les lèvres, elle lui jette au visage :

— Vous ne répondez pas... je vais donc vous le dire :

« Parce que vous avez une mentalité de sauvage, vous vous êtes laissé duper par des apparences ; et, sans prendre la peine de vérifier si ce que vous croyiez était vraisemblable ou non, vous vous êtes dit :

« — Quand je suis venu dans cette maison où j'ai trouvé mon frère mort, Jeanne y était. Donc, elle est coupable ou tout au moins complice du crime que j'ai promis de venger !...

— C'est vrai ! clame Edouard d'une voix terrible.

— Sauvage !... vous êtes décidément incapable de toute réflexion... Alors, écoutez-moi et vous saurez la vérité que Legrain vous aurait dite depuis longtemps déjà si vous ne l'avez terrorisé, comme vous terrorisez tout le monde, par votre attitude, votre voix et votre regard de dompteur... Oui, Jeanne était ici, mais elle y avait été traînée de force et quand vous êtes arrivé, elle était enfermée dans une chambre, au premier étage.

« Enfermée !... Vous comprenez, enfermée par les assassins de votre frère qui l'avaient elle-même blessée si grièvement qu'elle était évanouie lorsque Legrain la trouva.

« C'est lui qui, après vous avoir quitté sur la route, revint lui pour le sauver de la mort affreuse à laquelle vous l'aviez exposée en mettant le feu à cette maison où elle était prisonnière.

— Jeanne prisonnière ! s'écrie Edouard transfiguré. Elle était prisonnière !... Innocente, par conséquent !... Et nous pouvons jouir de notre bonheur !

Il prend les mains de la jeune fille qu'il entraîne vers le perron, la fait entrer dans le vestibule. Il lui montre le salon.

— Elle est là... vous allez la voir, lui parler.

Denise met la main sur le bouton de la porte, mais comme celle-ci résiste à son effort :

— Elle est fermée à clef, dit-elle.

Edouard essaie d'ouvrir à son tour. Vainement.

— Faut-il que vous l'ayez terrifiée pour qu'elle se soit enfermée !... Pauvre petite !... Allons, retournez au jardin... je vais lui parler à travers la porte et la rassurer... Quand elle aura ouvert et que je serai parvenu à la calmer, je vous appellerai.

Edouard obéit. Et voici Denise frappant à petits coups et appelant.

— Jeanne... ma chérie, c'est moi, Denise... ouvrez, je vous en prie... j'ai parlé à votre mari... maintenant, il sait toute la vérité... il est calme, heureux, il vous aime...

Denise, ne percevant aucune réponse, colle son oreille au panneau de bois ; sur bruit ne lui parvient.

Elle frappe encore, doucement, d'abord, puis ses petits poings se meurtrissent sur la porte qui tremble mais ne s'ouvre pas.

Alors elle sort sur le perron.

— Monsieur Teyssandier !... monsieur Teyssandier !... venez vite... elle ne répond pas !

Edouard arrive en courant ; il frappe à son tour, adjure Jeanne à ouvrir puis, tout à coup, il a peur, se rue, l'épaule en avant, sur la porte qu'il arrache de ses gonds.

Le voici dans le salon où Denise le suit. Personne !... Jeanne n'y est plus !...

Tous deux aperçoivent alors que la fenêtre est ouverte. Ils s'y précipitent.

Un carreau manque. Il a été brisé de l'extérieur. On peut s'en rendre compte par les éclats de verre qui jonchent le tapis.

— Elle s'est enfuie par ici, dit lentement Edouard, quelqu'un la sûrement aidée !...

Il se penche par la fenêtre ouverte et, désignant du doigt une plate-bande qui court sur le sol du jardin :

— Et ce quelqu'un est un homme... Voyez la trace de ses pas.

. . . . . .

Après avoir battu sans succès tout le pays, à la recherche de la fugitive, après avoir été à la gare la plus proche de la maison des Dunes pour voir si Jeanne ne s'y trouvait point, Edouard s'était résigné à rentrer à Paris : Denise ayant pris, à côté de lui, sur le devant de l'automobile, la place que Jeanne avait occupée.

Quand il eut reconduit le jeune lieutenant Cambon, il rentra chez lui, en proie au désespoir le plus violent.

Et puis, ce furent deux jours de prostration...

Lui, l'homme d'action et d'énergie, qui, chaque fois qu'il s'était trouvé en face d'un obstacle, avait foncé sur lui pour le renverser, était incapable de toute action, de toute tentative pour retrouver sa femme.

D'ailleurs, lorsqu'il en avait la volonté, il se disait qu'elle ne devait avoir aucun désir de le revoir, et cette douloureuse, cette désolante certitude suffisait à le faire retomber à son apathie.

Le troisième jour, il se résolut enfin à faire un effort et, à tout hasard, alla rue Ernemont : l'hôtel était vide.

Edouard informé dans le voisinage, Edouard apprit ceci :

Au lendemain de l'enterrement de sa femme, M. Durand avait disparu, et depuis, une foule de créanciers — parmi lesquels l'entrepreneur de pompes funèbres — tentaient vainement de savoir ce qu'il était devenu.

Atterré par cette nouvelle, commençant à admettre qu'il y a parfois du mystère dans la vie, complètement désemparé, ne sachant que faire, Edouard se rappela alors Maurice Vermanton.

— Je doute, se dit-il, qu'il puisse m'être de la moindre utilité, mais je pourrai lui dire ma peine.

Et il alla rue de Valois. Mais là, une nouvelle surprise l'attendait : le poète était absent.

Chez l'éditeur de Maurice, où il se présenta, Edouard apprit qu'il avait disparu, depuis plusieurs jours, on ne l'avait point vu.

— Nous commençons à être inquiets, lui confia-t-on. Il devait précisément signer un traité très important avec nous, avant-hier, et jamais, depuis que nous le connaissons, il n'a manqué un rendez-vous d'affaires.

Cette fois, le mystère qu'il avait toujours mêlé avec tant de force, le mystère qui, affirmait-il, n'existait que pour les névrosés et les dégénérés, enlourait Edouard de toutes parts.

Ces trois disparitions ; celle de Jeanne, de Durand, de Vermanton, avaient quelque chose d'angoissant qui le troublait infiniment. Et il se demanda si aucune corrélation n'existait entre elles.

. . . . . .

Il y avait cinq jours qu'il était rentré à Paris. Il n'attendait plus rien que du seul hasard ou de la bonté de Jeanne, lorsqu'il reçut la visite de Denise.

Supposant qu'elle venait enfin lui parler de sa femme, lui dire : « Je sais où elle est, je l'ai vue, elle ne demande qu'à vous aimer », il la reçut avec empressement.

Mais la jeune fille ignorait ce qu'était devenue son amie. Du reste, elle venait parler d'elle-même, de son chagrin, de son inquiétude, car, elle aussi, avait appris la disparition de son fiancé, et c'est dans l'espoir d'avoir de ses nouvelles qu'elle s'adressait à Teyssandier.

Ces deux êtres qui, jusqu'alors, n'avaient éprouvé l'un pour l'autre qu'une très relative sympathie et qu'une même peine affectait, s'entretinrent longtemps de ceux dont la disparition simultanée les faisait tant souffrir.

Combien ils eussent voulu pouvoir s'être mutuellement secourables, unir leurs efforts pour tenter de retrouver l'une son fiancé, l'autre sa femme.

Mais bien qu'ils sentissent obscurément qu'un lien existait entre ces deux départs, ils ne purent arriver à le découvrir, et quand ils se séparèrent, leur inquiétude était plus grande, leur douleur plus vive.

Ce qui faisait surtout souffrir Denise, ce qui lui était plus insupportable encore que la disparition de son fiancé, ce qui la hantait, c'était la déconcertante apparition qu'elle avait eue, en cours de l'horrible nuit, pendant laquelle des voleurs s'étaient introduits chez la comtesse Le Ferronays ; ce bandit qui ressemblait de façon si étrange, si frappante à Maurice Vermanton, et qu'elle avait blessé au cou pendant qu'il s'enfuyait...

(A suivre).

BAPTEME DELESPAUL-HAVEZ

UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR

PARS A QUALITÉ ET SA FRAICHEUR

98, rue Nationale, Lille

502